**Zeitschrift:** Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance

nationale des sociétés féminines suisses

**Herausgeber:** Alliance nationale de sociétés féminines suisses

**Band:** 23 (1935)

**Heft:** 458

**Artikel:** Texte de la Résolution qui sera proposée le 1er septembre au vote des

Assemblées féminines de Lausanne, de Bâle, de Berne et de Zurich

Autor: [s.n.]

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-262014

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 12.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

A.Us

DIRECTION ET RÉDACTION M<sup>n</sup>\* Emilie GOURD, Crêts de Pregn

m. Emme GOULD, cleas de regny
ADMINISTRATION
Mile Marie MICOL, 14, rue Micheli-du-Crest
Compte de Chèques postaux I. 943
Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

Organe officiel

des publications de l'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses

ABONNEMENTS

La ligne ou son espace
40 centimes

\*\*Déductions q annonces répété\*

ANNONCES

SUISSE... Fr. 5.— La ligne ou son espace:
ETRANGER . 8.— 40 centimes
Le numéro . . 0.25 Réductions p. annonces répétées
La abonament parte de 1º janvier . A parte de juillet, il et
étiliré de abonament ét 6 mois (3 fr.) nitables pour le susuire de
l'année acour.

Toute question de liberté touche pour nous à une auestion d'existence. La nature nous a octroyé ce dangereux privilège de ne pouvoir être que si nous savons être libres.

Eugène RAMBERT.

Lire en 2me page: M.-L. P.: In Memoriam: Mme Julia Fulpius-

Gavard.
Les suffragistes et la revision de la Constitu-

E. Go: Une élection de femmes juges à Genève.

### Fn 3me et 4me pages:

Le Bureau temporaire de l'Alliance Internatio-nale pour le Suffrage à Genève. Le salon des arts ménagers au prochain Comp-

toir suisse.

toir suisse.

Correspondance: A propos de la vie d'une petite Chinoise.

All'ance nationale de Sociétés féminines suisses.

#### En feuilleton:

D. PACCOLAT: Notre Cours de vacances à Bulle. Publications reçues.

### Femmes électrices. Comment voteriez-vous dimanche?

#### La revision de la Constitution fédérale

Sans grand bruit, voici que s'approche' peu à peu la date à laquelle les électeurs suisses auront à prendre une des décisions les plus importantes qui leur ait été demandée depuis longtemps: la revision totale de notre Constitution fédérale, donc de la Charte fondamentale de notre pays, qui lui donne son unité et la marque de son caractère. Et l'indifférence de beaucoup à l'égard de cette votation est étonnante et pénible à constater, quand on songe aux luttes acharnées qui ont précédé d'autres consultations populaires touchant à des intérêts matériels.

Actuellement, les anciens partis politiques

chant à des intérêts matériels.

Actuellement, les anciens partis politiques se tiennent prudemment sur la réserve, préférant évidemment ne pas risquer de perdre certains privilèges que l'ordre actuel leur a conférés. Par contre, la revision est réclamée avec ardeur par des groupements de jeunes électeurs, qui voient dans cette œuvre un vaste champ d'activité pour leurs forces encore neuves. Puis, il y a la foule des femmes, pour lesquelles se pose cette grave question: un ordre nouveau, établi sans leur concours, répondra-t-il ou non à ce qu'elles demandent de la Constitution de leur pays?

Un certain nombre d'entre elles sont persuadées qu'une revision totale ne pourra pas

de la Constitution de leur pays?

Un certain nombre d'entre elles sont persuadées qu'une revision totale ne pourra pas se faire sans apporter une amélioration à leur situation, et c'est pourquoi elles seraient prêtes à appuyer la demande de revision. Il est certain, en effet, que la question des droits de la femme devra être prise en considération; mais ne nous berçons pas d'illusions: dans une période d'âpres luttes pour chasser la femme du marché du travail, il est difficile de croire que des concessions politiques puissent lui être faites, faute d'une large inspiration vraiment démocratique qui ferait du droit de collaboration politique de la femme un simple acte de justice. Or, c'est précisément cette largeur d'esprit qui fait défaut aujourd'hui, tant au sein des ancies partis que parni les jeunes, qui prétendent renouveler la politique. Et cette constatation nous amène à subordonner la question particulière de l'intérêt qu'aurait pour les femmes une revision constitutionelle teale à celle. culière de l'intérêt qu'aurait pour les femmes une revision constitutionnelle totale à celle, plus haute et plus générale, de l'idéal démocratique. Idéal qui doit faire vibrer aujour-d'hui tous nos cœurs — cœurs d'hommes et cœurs de femmes. C'est donc à ce point de vieu que nous nous placerons dans les consivue que nous nous placerons dans les considérations qui suivent.

Des difficultés et des abus tant politiques qu'économiques ont fait naitre des doutes quant à la valeur de notre Constitution actuelle. Il semblerait que son adaptation aux temps présents écarterait nombre des maux dont nous souffrons.

(La suite en 3º page.) A. Leuch.

## Journée Féminine Romande de la Démocratie

Dimanche 1er Septembre, à 14 h. 30 SALLE DU GRAND CONSEIL LAUSANNE

sous la présidence de Mme A. de MONTET (Vevey) Présidente de l'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses

# La Démocratie et la Votation Fédérale du 8 Septembre

Orateurs: MM. J. CHAMOREL, avocat et député (Vaud).

R. RUBATTEL, directeur de la Revue et député (Vaud) Ch. ROSSELET, conseiller national (Genève).

Présentation d'une Résolution : MIle GOURD, présidente du Groupement genevois « La Femme et la Démocratie »

N.-B. — Cette même résolution sera soumise le même jour aux participantes de réunions analogues à Bâle, à Berne, et à Zurich, et une fois adoptée sera communiquée à toute la presse.

### CHŒUR DE JAQUES-DALCROZE

A l'issue de la séance, les participantes sont cordialement engagées à se rencontrer pour une modeste collation.

Invitation cordiale à toutes les femmes de la ville et de la campagne que préoccupe, au moment de cette si importante votation fédérale, l'avenir de notre pays. Toutes les Société féminines de la Suisse romande sont priées d'envoyer deux déléguées à cette « Journée romande de la Démocratie ».

Ce programme tieu d'invitation. On peut s'en procurer d'autres exemplaires encore : pour Vaud, auprès de Mlle Françoise Fonjallaz, Epesses; pour Genève, auprès de Mlle Gourd, Crêts de Pregny; pour Neuchâtel, auprès de Mme M. Challandes, Parcs, 58, La Chaux-de-Fonds.

### Texte de la Résolution qui sera proposée le 187 septembre au vote des Assemblées féminines de Lausanne, de Bâle, de Berne et de Zurich

Les femmes suisses rassemblées le 1er septembre.

Attendant avec anxiété le résultat de la votation sur la revision totale de la Constitution

Déplorant de n'avoir aucun droit à faire valoir leur avis sur une question d'importance décisive pour l'avenir du peuple suisse tout entier.

Convaincues que la volonté d'union intérieure de notre peuple, et par conséquent sa force de résistance aux influences et aux attaques de source étrangère, ne peuvent subsister que de par la libre décision de citoyens tous égaux en droits,

Attachent par conséquent une valeur toute spéciale à la reconnaissance des droits et des devoirs de la démocratie à tous les citoyens et à toutes les citoyennes, et demandent que, quelle que soit l'issue de la votation, et à l'éncontre de nombreuses tendances récem-ment manifestées, les principes de la respon-sabilité personnelle, de la liberté individuelle, de l'égalité, de la tolérance, et de l'humanité continuent à être garantis par la Constitution, comme le bien le plus précieux de la Confédération suisse.

### Les Assemblées féminines du 1er septembre dans d'autres villes suisses

Si les Romandes ont décidé de se grouper ce jour-là à Lausanne, un effort analogue est fait à Zurich pour réunir les femmes des cantons de la Suisse orientale. Organisée par le Groupement « La Femme et la Démocratie » et par les Frauenzentralen de Zurich et de Winterthour, cette manifestation aura lieu dans la Salle du Tri-bunal de l'*Hirschgraben*, et débutera par le beau chant de la Landsgemeinde d'Appenzell: Alles Leben strömt von dir, et la lecture solennelle du Pacte de 1291. Quatre oratrices prendront succes-sivement la parole, la première indiquant l'évo-lution de la Constitution fédérale au cours des Intion de la Constitution rederaie au cours des áges, deux autres considérant la revision au point de vue des travailleuses et à celui des paysannes, et la dernière, Mile Maria Fierz, la présidente du groupement suisse « La Femme et la Démocratie », dont chacune de nous admire l'élévation de vues et la chaleur de convictions, parlant sur ce sujet: Liberté et solidarité humaine. Le chœur O mein Heimatland terminera

la manifestation qui s'étendra sur toute la jour-

née du dimanche.

A Berne, c'est dans le cadre solennel de la cathédrale que le Comité local d'organisation convoque, pour 10 heures et demie, le matin, les femmes de tout le canton. Là aussi, un chant en chœur du Cantique suisse, et la lecture du Pacte de 1291; puis une conférence de notre ami, le professeur Ernest Bovet, sur ce sujet: Pourquoi tenons-nous à notre démocratie? et trois interventions féminines de Miles Berta Trussel, la présidente d'honneur de la Société d'utilité publi-que des Femmes suisses, de Mile Rosa Neuenschwander, présidente de la Fédération des So-ciétés féminines bernoises, et de Mie Hanna Bich-sel. La cérémonie se terminera le matin même par le chœur final *O mein Heimatland*.

A Bâle, enfin, les Sociétés organisatrices (Frauenzentrale, Suffrage, Groupe de Femmes socialistes) ont choisi comme lieu de rencontre pour cialistes) ont choisi comme lieu de rencontre pour les femmes des deux demi-cantons l'une des salles de la Foire d'échantillons. La séance sera ouverte à 3 heures par le chant de la Landsgemeinde d'Appenzell, puis deux oratrices prendront successivement la parole: Mue Gokwind-Regenass, qui parlera de La forme de notre Constitution, et Mue Emmi Bloch (Zurich), qui exposera les vœux des femmes quant à la revision, marquant ce qui, selon elles, doit être modifié, et ce qui au contraire doit subsister. Comme dans les trois autres villes, la même résolution sera votée, et la manifestation se terminera par un chant en chœur.

### Les femmes et les Commissions officielles

Nous sommes heureuses d'apprendre que, dans sa séance du 3 août dernier, le Conseil d'Etat du canton de Genève a nommé, sur présentation du Comité de l'Association pour le Suffrage, M¤Elly Plattner membre de la Commission de surveillance de la Caisse cantonale d'assurance-chô-

mage.

Mme Plattner est une jeune juriste, pleine
d'ardeur et d'entrain, féministe fervente et active. Toutes nos félicitations.



## Les Femmes et la Société des Nations

#### A l'ordre du jour de l'Assemblée...

A l'ordre du jour de l'Assemblée...
... qui s'ouvrira, comme le savent nos lecteurs, le lundi 9 septembre, figurent, à côté des angoissants problèmes qui touchent de si près au maintien de la paix mondiale, plusieurs questions d'intérêt féministe direct.

La question de la nationalité de la femme d'abord, qui a depuis si longtemps sa place au programme de nos grandes organisations féminines, tant nationales qu'internationales, et dont la S.d. N. s'est déjà occupée, mais sans la résoudre dans le sens de l'égalité des droits réclamée par les féministes. Lors de l'Assemblée de 1934, quinze délégations avaient demandé que l'examen de cette question fût de nouveau porté à l'ordre du jour, en tenant compte du fait nouveau que constitue la Convention sur l'égalité des femmes en

# Appel de propagande aux Femmes de Genève

en faveur de l'élection de deux femmes comme juges à la Chambre pénale de l'Enfance (Votation cantonale du 8 septembre 1935)

Mile Blanche RICHARD, juge assesseur pédagogue Mme le Dr. GOLAY-OLTRAMARE, juge assesseur suppléant (Voir article en 2e page)